

# SERVICES PUBLICS



Les missions dévolues aux services publics locaux font des collectivités territoriales les premiers investisseurs publics, en particulier dans les domaines des transports publics, des nouvelles technologies, de la culture et des loisirs.

Ces investissements exposent ces acteurs à des risques inhérents à leurs projets qu'il est important d'anticiper et de gérer.

Dans ce contexte, Marsh accompagne les décideurs territoriaux dans l'analyse, le traitement et le financement de ces risques, et leur permet ainsi de réaliser de manière sécurisée leurs projets de développement local.



## Vos enjeux : intégrer les risques liés à vos projets dans une démarche globale de gestion des risques

### Vos enjeux quotidiens

- Faire face à vos responsabilités liées à vos compétences
- Sauvegarder votre patrimoine
- Protéger vos administrés

### Pendant la réalisation du projet :

- Prise en compte du contexte politique, social et environnemental
- Viabilité du projet
- Dommages et responsabilités liés aux travaux

### Pendant l'exploitation du projet :

- Responsabilités spécifiques liées au projet
- Intégration dans la vie locale
- Pérennité du projet

## Notre approche : vous aider à maîtriser vos risques pour sécuriser vos projets



## CONCRÈTEMENT



### Assurances construction

*Dans le cadre de son futur projet de collège, un conseil général sélectionne Marsh pour la mise en place de ses assurances construction.*

→ **Grâce à un travail de compréhension du projet et de présentation des risques aux assureurs, Marsh peut remettre une offre en adéquation avec les attentes et les besoins du conseil général. La police tous risques chantiers mise en place dans le cadre du programme, permet la reprise des travaux rapidement suite à un incendie ayant détruit une partie de l'ouvrage.**



### Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

*Une commune de 29 000 habitants, soumise à un Plan de Prévention des Risques (PPR), choisit Marsh pour l'accompagner dans la réalisation de son Plan Communal de Sauvegarde.*

→ **Après une première étape ayant consisté à recenser les différents aléas et enjeux à l'échelle du territoire, Marsh accompagne la commune dans la mise en place d'une équipe opérationnelle et modulable selon les typologies de crise. Un exercice de simulation est ensuite réalisé, permettant d'adapter le plan aux exigences du terrain.**



### Partenariat Public Privé

*Une communauté urbaine a pour projet la construction d'un stade sur son territoire. Marsh accompagne cette structure intercommunale dans l'évaluation préalable et le dialogue compétitif du contrat de Partenariat Public-Privé.*

→ **Le travail de Marsh permet de lui fournir :**

- **une matrice illustrant la répartition des risques et les valorisant,**
- **un modèle financier intégrant le coût des risques et permettant d'anticiper les futurs loyers demandés par les consortiums,**
- **des outils d'aide à l'analyse des offres des consortiums.**

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée. Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr. N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

## LES ATOUTS MARSH

Une expertise forte du secteur public : Marsh intervient auprès des administrations centrales, grands établissements publics et collectivités locales depuis plus de 20 ans.

Membre fondateur de PRIMO (Public Risk Management Organisation), association européenne de gestion des risques en secteur public.

Plus de 100 professionnels de la construction, juristes, ingénieurs et techniciens de l'assurance à votre service.

Pour plus d'information, un numéro unique :

**01 41 34 56 56**

Marsh est présent à :

**Paris La Défense  
Aix-en-Provence  
Bordeaux  
Lille  
Lyon  
Orange  
Toulouse**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)